

N° 6838^B

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

portant règlement du compte général de l'exercice 2014

* * *

CORRIGENDUM

(9.12.2015)

A la page 10 du document parlementaire n° 6838, l'article 1^{er} du projet de loi est à remplacer par:

„**Art. 1^{er}.** Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur les budgets courant et en capital de l'Etat ainsi que sur le budget pour ordre pendant l'exercice 2014 annexé à la présente loi, est arrêté comme suit:

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

I-	Recettes effectives:	12.221.500.126,34 EUR
II-	Dépenses effectives:	12.363.852.059,68 EUR
III-	Surplus de dépenses:	-142.351.933,34 EUR

B. Recettes et dépenses pour ordre

I-	Recettes pour ordre:	5.878.223.259,92 EUR
II-	Dépenses pour ordre:	5.862.537.543,38 EUR
III-	Excédent de recettes pour ordre:	15.685.716,54 EUR

L'excédent de dépenses pour ordre est porté au crédit du compte „report du solde des recettes et dépenses pour ordre“ dont le solde positif s'établit alors à 18.507.534,75 EUR“.

